

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 28 avril 2021 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétréy, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Luc Barthassat et Christian Steiner: «Insécurité au skate-park de Plainpalais, il y a urgence».

25 septembre 2024

A. Rapport de majorité de M. Théo Keel.

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 juin 2021. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Maxime Provini, les 20 octobre, 22 décembre 2022 et 26 janvier et 6 avril 2023. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Coralie Seydoux, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Inauguré en grande pompe au mois d'octobre 2012, le skate-park de la plaine de Plainpalais est, avec ses 3000 m², l'un des plus vastes d'Europe. Il est destiné aux jeunes et moins jeunes amateurs du sport de rue.

Considérant:

- l'augmentation exponentielle de la fréquentation depuis son inauguration;
- la diversité du profil des usagers en termes d'âge, de niveau de pratique et de provenance;
- la multiplication de la violence telle que vol, trafic de drogue et racket aux abords et au sein de l'installation;
- les incidents et accidents survenus à répétition dans l'enceinte de l'installation;
- la pétition munie de plus de 800 signatures des riverains et usagers datant de 2017 relayée par des articles dans la presse locale;
- les engagements pris par les polices municipale et cantonale pour qu'une présence et des contrôles accrus ainsi que des interdictions de périmètre soient une priorité opérationnelle;

- la présence d’un gardien et de trois moniteurs salariés par la Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle (FASe) subventionnée par la Ville;
- que face à cette urgence et afin de garantir la sécurité des usagers et riverains, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de se pencher rapidement sur cette problématique qui prend des proportions inquiétantes;
- d’installer des caméras de surveillance aux abords de ces installations;
- de revoir complètement le mode d’encadrement actuel jugé défaillant;
- de lui présenter un rapport annuel sur la situation de cet espace.

Séance du 20 octobre 2022

Audition de M. Amar Madani, motionnaire

M. Madani souligne que la motion a été déposée il y a un an et demi. Le skate-park de la plaine de Plainpalais a fêté son 10e anniversaire au mois d’août. Le motionnaire indique que sa fréquentation a été exponentielle et qu’elle a généré des problèmes de violence aux alentours, de vols, de drogue et de racket, soulignant qu’une pétition a été déposée et signée par des centaines d’habitants. M. Madani admet qu’il y a eu quelques opérations par la police municipale et cantonale avec un état des lieux mais rien n’a évolué. Il avance que le premier aspect de la motion est celui de la sécurité, le deuxième de la gestion, expliquant que les moniteurs qui gèrent le skate-park sont payés par la FASe, subventionnée par la Ville. Le motionnaire indique que l’évènement qui l’a poussé à déposer cette motion a été la chute d’un enfant sur le visage. M. Madani s’est ensuite entretenu avec l’un des moniteurs qui a simplement dit que le jeune n’avait qu’à venir accompagné et porter un casque. Le motionnaire rappelle que le règlement impose d’être accompagné à partir d’un certain âge. Il pense qu’une motion peut servir à quelque chose, mais il se demande quel département pourrait s’en occuper. Le motionnaire a posé la question à M^{me} Barbey-Chappuis, qui lui a répondu que la sécurité relève principalement du Canton. L’autre aspect de la motion est celui de la gestion des gardiens du skate-park qui ne font pas respecter le règlement. Certains ne respectent même pas l’affectation du lieu. M. Madani souligne que le port du casque n’est pas non plus respecté. Le motionnaire invite donc la commission à réfléchir pour donner un signal au Conseil administratif afin de prendre ce problème à bras-le-corps et préserver les lieux.

Un commissaire demande quelles sortes d’incidents et d’accidents ont eu lieu. Il souligne qu’il comprendrait si la motion parlait de sécurité technique, mais il a l’impression qu’elle parle de violence sociale.

M. Madani répond que les accidents dus à la pratique du sport font partie du jeu, mais il dénonce la violence gratuite. Il explique qu'il est arrivé qu'il y ait des violences entre bandes.

Le même commissaire demande si cela est toujours valable depuis le dépôt de la motion et s'il l'a constaté récemment.

M. Madani lui répond que oui. Concernant la gestion, ce dernier relève qu'il a l'impression que les personnes s'occupant de la sécurité et de la location du matériel ne remplissent pas leur statut de responsable.

Le commissaire demande encore si un gardien et trois moniteurs, comme c'est le cas actuellement, suffisent.

M. Madani ne sait pas si cela est suffisant et estime qu'il faut surtout mieux encadrer le skate-park.

Une commissaire se demande comment les gens savent qu'ils doivent porter un casque.

M. Madani lui répond que le règlement l'impose.

La même commissaire relève que s'il n'y a pas de panneau, il est compliqué pour les enfants de 10 ans de savoir. Elle demande si seul le casque est obligatoire.

M. Madani indique que les gardiens sont censés l'interdire et qu'il y a un manquement à ce niveau-là. Il répond que seul le casque est obligatoire.

Une commissaire demande quelle source d'information lui a rapporté les situations de racket et d'agressivité.

M. Madani répond que ce sont les riverains qui y sont confrontés au quotidien, rappelant qu'une pétition a été signée par une grande partie des habitant-e-s du quartier.

La même commissaire en revient aux invites et indique que si elle est d'accord sur le fait qu'il faille se pencher rapidement sur le problème, elle n'est toutefois pas convaincue par la solution des caméras et se demande à quoi elles serviraient.

M. Madani répond que les caméras aident à maintenir la sécurité car lorsque les gens voient des caméras, cela les dissuade.

La commissaire relève encore que les jeunes n'ont peut-être pas envie d'être filmés et se demande donc comment ils seront orientés.

M. Madani indique que ce n'est pas le premier endroit où il y a des caméras de surveillance et que nous sommes filmés partout.

Une commissaire demande si, dans la motion, il souhaite mettre les caméras au niveau du skate-park.

M. Madani lui répond que oui.

La commissaire se demande dès lors si les problèmes de violence ne vont juste pas se déplacer plus loin car toute la plaine est ouverte. Concernant les casques, elle précise que le site internet de la Ville indique que ces derniers sont recommandés, relevant qu'ils ne sont alors pas obligatoires.

M. Madani répond que selon ses informations, il est obligatoire. Il ajoute que c'est désormais un sport olympique et qu'il faut avoir un certain respect pour ce sport.

Le président invite l'assemblée à regarder un peu sur internet ce qui se passe à Plainpalais et constater qu'il y a un gros souci d'insécurité là-bas.

Discussion, suite des travaux et vote des auditions

Un commissaire propose l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis, accompagnée de la commandante de la police municipale et du commandant de la police cantonale. Il trouverait également utile de demander à la police cantonale de transmettre les chiffres en lien avec les incidents qu'il a pu y avoir sur la plaine ces cinq dernières années.

Une commissaire propose l'audition de la FASE.

Une commissaire propose de commencer avec M^{me} Barbey-Chappuis, relevant que la motion comporte deux aspects, à savoir l'insécurité et la pratique du sport. Dans ce sens, elle trouverait intéressant d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis sur les deux pans. Concernant le port du casque, elle relève qu'il n'est pas obligatoire à vélo, mais que cela serait une bonne question à poser pour plus tard.

Mise au vote par le président, l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis, accompagnée de la commandante de la police municipale et du commandant de la police cantonale, est acceptée par la commission par 13 oui (1 EàG, 2 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 2 non (S).

Mise aux voix, l'audition de la FASE est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (S) et 6 abstentions (3 S, 2 LC, 1 EàG).

Séance du 22 décembre 2022

Audition de M. Yann Boggio, secrétaire général de la FASE

M. Boggio souhaite rappeler en préambule que le considérant faisant référence à la présence d'un gardien et de trois moniteurs salariés par la FASE, sub-

ventionnée par la Ville, n'est plus d'actualité depuis 2013. Il indique que tel était le cas dans l'ancienne configuration du skate-park mais que depuis fin 2012 il n'y a plus d'animateurs et depuis 2017 il n'y a plus de moniteurs sous contrat FASE. Il indique donc que la FASE ne gère plus le skate-park de Plainpalais. Sa gestion relève du Service de la jeunesse. Il présente brièvement la FASE et indique que c'est une fondation de droit public, cofinancée par le Canton et les communes et ils travaillent actuellement avec 44 communes. La FASE regroupe 1500 collaborateur-trice-s, au sein de 47 maisons de quartier, 15 équipes de travail social hors murs, toutes les ludothèques en Ville de Genève et en Ville de Vernier. A cela s'ajoutent différents projets menés notamment avec l'Hospice général sur l'intégration des migrants et avec la Confédération sur le retour de jeunes du terrain syrien. Il explique que les ludothèques en Ville sont financées entièrement par la Ville et toutes les maisons de quartier sont cofinancées à hauteur de 1/3 par le Canton et 2/3 par la Ville de Genève. Il indique que les taux de financement dépendent de l'état de richesse des communes. Il se questionne alors sur sa légitimité aujourd'hui. Toutefois, il peut intervenir sur les invites 2 et 3 sur l'installation de caméras de surveillance et la question de la gestion de ce type d'installations. Sur les caméras de surveillance, il admet qu'il ne comprend pas le sens de l'invite et se demande si l'installation est souhaitée aux abords de l'installation sportive ou sur la totalité de la place. Il rappelle que le skate-park est situé sur un espace ouvert et dispose d'un encadrement du Service de la jeunesse de 10h à 18h en hiver et jusqu'à 22h en été. L'encadrement consiste à avoir des gardiens d'installation sportive et non pas des travailleurs sociaux car il y a une densité d'associations qui utilisent les lieux et elles doivent être rendues garantes du bon usage et de la salubrité des lieux hors temps nocturne. Il souligne qu'il n'y a pas de problème de sécurité lorsque la plaine de Plainpalais est occupée par des manifestations et qu'il y a du monde qui circule mais admet qu'un problème se pose la nuit. Il pense que la sollicitation de la motion parlant de la place du Cirque peut répondre à un impératif d'amélioration de la sécurité mais il ne voit pas en quoi les caméras seraient utiles.

M. Boggio ajoute qu'il n'est pas possible d'avoir la même sécurité que dans un lieu fermé car c'est un espace ouvert. Il indique que le mode de gestion choisi depuis plusieurs années est une responsabilisation des usagers, regroupés en plusieurs associations avec un gérant des installations qui fait le lien entre les associations pour qu'elles puissent se partager l'espace sereinement. Il pense que l'occupation de l'installation par d'autres personnes, une fois les membres des associations partis le soir, ne relève pas d'un problème de gestion de l'installation publique mais plutôt de sécurité publique. Il explique qu'il s'est demandé comment il était possible de sécuriser un espace public ouvert et indique en particulier que la FASE a fait une expérience cet été avec une installation sur la place Simon-Goulart, qui présente par ailleurs les mêmes caractéristiques nocturnes que la plaine de Plainpalais. Il explique qu'ils ont utilisé une approche visant à mettre

une action en place sur le lieu durant quatre semaines à destination des enfants et des parents, avec une composante artistique. Cela permet d'attirer une population locale et ainsi de moins laisser cette occupation de l'espace à d'autres populations qui causent des nuisances. Il pense qu'une réflexion pourrait se faire en ce sens pour le skate-park. Il précise que le skate-park est largement occupé la journée et pense qu'il faudrait faire en sorte d'avoir une répétition d'usage positive de l'espace au fil du temps. Il ne pense pas que le skate-park soit responsable de la situation actuelle du quartier mais admet qu'il puisse être propice à un autre type d'usage la nuit. Toutefois, il pense qu'il est impossible d'empêcher une telle utilisation. Il précise qu'au milieu de la nuit, il faudrait peut-être avoir une présence sécuritaire. Il ajoute que la motion date d'avril 2021, à une période post-covid, où une forte tension sociale s'est exprimée. Il pense que c'est l'expression d'un temps donné et a l'impression que tout cela s'est calmé.

Un commissaire précise qu'il est l'auteur de la motion et indique qu'elle a été déposée suite à une passivité des gardiens constatée après un incident au skate-park. Il admet que le problème principal est celui de la sécurité pendant l'usage de l'espace, accessoirement durant la nuit mais cela n'est pas de la compétence de la Ville. Il souhaite que durant l'utilisation de l'espace en journée, il n'y ait pas de passivité face aux problèmes. Pour les caméras, il explique qu'elles se situeraient uniquement autour de l'espace sportif. Il demande combien d'employés ont été affectés au skate-park par le Service de la jeunesse.

M. Boggio ne peut pas lui répondre mais explique qu'à l'époque, dans l'ancienne forme du skate-park qui était bien plus réduite, il y avait trois moniteurs à temps partiel et un animateur responsable. Il indique que l'animateur était rattaché à une maison de quartier à proximité. Il souligne que ce n'étaient pas les mêmes volumes qu'aujourd'hui. Il pense qu'il peut y avoir autant de personnes que l'on veut, il y aura toujours le même problème. Il pense que ce qu'il faut faire est encourager les associations usagères à être garantes de l'espace et non pas ajouter des postes. Il indique que la réflexion à avoir est de regarder quels sont les acteurs qui ont des responsabilités et permettent au skate-park de fonctionner, mais il admet ne pas connaître les associations qui le fréquentent actuellement. Il cite l'exemple du skate-park de la Praille, pour lequel la FASe a un partenariat avec les associations, garantes du bon usage du lieu. Il trouve difficile d'avoir un contrôle 24h/24 de la bonne fréquentation du lieu et pense qu'à partir d'une certaine heure, il y a une vision plus sécuritaire à avoir. Il n'est pas sûr qu'augmenter les ressources dans les périodes d'usage soit suffisant. Il faudrait plutôt encadrer, soutenir et former les associations qui sont présentes localement pour qu'elles puissent travailler avec leurs membres.

Un commissaire demande si les gardiens d'installation avaient une formation en travail social à l'époque de la gestion des lieux par la FASe.

M. Boggio lui répond qu'à l'époque l'animateur était travailleur social. Il ajoute que de manière générale, les gérants d'installations sportives sont bien plus que des porteurs de clés qui s'occupent du nettoyage et du rangement. Il explique que c'est un personnage à caractère social, sans nécessairement être un travailleur social, qui est garant des relations avec la voirie, la sécurité, l'association sociale, etc. Le gérant est un personnage pivot.

Le même commissaire demande s'il est possible de développer et d'affiner quant au profil des gardiens.

M. Boggio pense que c'est quelqu'un qui doit extrêmement bien connaître l'administration municipale, qui a immédiatement tous les téléphones, qui a un œil sur la sécurité des usagers et la qualité du bâti et qui a suffisamment de compétences sociales pour négocier et discuter avec les associations sur les lieux. Il estime qu'il faut sortir du modèle traditionnel du travailleur social de type éducateur pour entrer dans un modèle d'animation et de développement communautaire.

Le commissaire demande encore quels types de postes ont été mis en place pour l'animation sur la place Simon-Goulart.

M. Boggio lui répond que c'étaient des animateurs. Il explique qu'une expérience est menée en été à Lausanne sur la place du Tunnel, depuis plusieurs années, qui voit s'installer un jardin robinson éphémère dont la vraie fonction est d'encadrer les enfants mais aussi de mobiliser toutes les ressources locales pour rendre le lieu vivant. L'expérience a montré que la place du Tunnel est totalement transformée grâce à cela. Il explique qu'ils ont tenté de le faire au milieu de la plaine de Plainpalais en 2019 mais qu'il était très difficile de l'installer au plein milieu de la plaine sous 40 degrés. Ils ont donc fait le choix de l'installer sur la place Simon-Goulart, qui est aussi parfois mal fréquentée par une population qui a peu accès aux maisons de quartier. Il souligne que cela a donné de très bons résultats et qu'il y a eu beaucoup moins d'incivilités et de plaintes. Il pense que ce sont des démarches intéressantes d'occupation positive de l'espace et cela est moins coûteux que de mettre un agent de la police municipale en permanence.

Le président demande si la FASE serait intéressée à participer à la gestion, l'animation ou l'encadrement du skate-park.

M. Boggio pense qu'ils pourraient effectivement transférer leur expérience du skate-park de la Praille et appuyer la Ville.

Le président demande ce qui a amené la Ville à enlever la gestion du skate-park à la FASE.

M. Boggio explique que c'était d'une part dû à l'ampleur du projet et d'autre part à un éloignement de la maison de quartier qui était autrefois installée à côté

de l'ancien skate-park. Il indique qu'il y a eu des moniteurs sous contrats avec la FASE mais pilotés par le Service de la jeunesse jusqu'en 2017, et qu'ensuite la Ville a repris tout le contrôle.

Le président demande comment il voit la gestion actuelle du skate-park et si elle est suffisante selon lui.

M. Boggio a de la peine à lui répondre car il n'a plus une vision précise de la situation et il ne connaît pas l'état des relations entre les associations et la Ville.

Le président lui demande encore si des choses pourraient être mieux faites.

M. Boggio ne peut pas lui répondre.

Discussion

Le président explique qu'il lui avait été mentionné que la FASE n'était plus en charge du skate-park, mais il trouvait intéressant de l'entendre pour avoir un historique. Il annonce que M^{me} Kitsos sera entendue le 6 avril et ils reprendront les discussions sur ce point à ce moment-là. Le président demande si une autre audition est souhaitée entre-temps par la commission, qui ne se manifeste pas.

Séance du 26 janvier 2023

Audition de M. Philippe Egger, premier-lieutenant de la police cantonale

M. Egger annonce qu'après la lecture de la motion, il a pris contact avec ses équipes de terrain. Les retours ont indiqué qu'il y a une différence en fonction des saisons, la plaine étant moins fréquentée en hiver qu'en été. Le constat est qu' hormis le skate-park, une grande population transite sur la plaine, notamment des personnes qui se rendent au Luna Park ou au cirque, des jeunes qui se rassemblent lorsque les températures le permettent, des sportifs et finalement quelques personnes qui transitent du côté de la place du Cirque. D'une manière générale, au niveau de la police cantonale, cette dernière n'a pas rencontré de problématique qui imposerait un investissement de la police sur la plaine et considère donc que le système est régulé de manière pérenne. Il indique que le poste de Plainpalais est un des spots avec une présence assez régulière, tant dans la journée que dans la soirée, voire même plus tard dans la nuit.

M. Egger continue en indiquant que la plaine de Plainpalais est prise en compte par ses services et que la police de proximité va au contact de la population, rappelant que deux opérations d'envergure se sont tenues cet été en partenariat avec la police municipale. Il explique qu'en marquant le terrain de manière visible et dissuasive, les phénomènes d'incivilités ou de bagarres sont revus à la

baisse et ajoute que ses équipes travaillent avec les personnes sur place et si des individus occupent le skate-park alors qu'ils ne s'adonnent pas au skate, ils vont communiquer avec ces personnes et leur expliquer que c'est un lieu de loisir. Ils marquent également un intérêt plus particulier lorsqu'il y a le cirque ou le Luna Park.

Un commissaire précise qu'il est l'auteur de la motion et décide de restreindre la question au skate-park et aux problèmes de sécurité qui en découlent. Il explique qu'il a déposé la motion suite à un incident qui s'est produit sur place et qu'il n'y avait aucun agent de sécurité. Il remarque qu'il y a de la violence et du trafic de drogue aux alentours du skate-park et demande où en est la coordination avec la police municipale en matière de lutte contre la violence et le trafic de drogue. Il demande si le phénomène est réellement pris en charge par les deux polices ou si la problématique est encore au point de départ.

M. Egger répond que la police cantonale travaille en collaboration avec la police municipale concernant la lutte contre le trafic de stupéfiants et qu'ils sont liés par un contrat local de sécurité; il explique que l'Axe 1 du contrat local correspond à la délinquance de rue et au trafic de stupéfiants et qu'ils travaillent de manière régulière en coordination sur cet axe. Il ajoute qu'ils mènent également des opérations régulières avec comme objectif de réduire l'attractivité du trafic de stupéfiants sur le centre-ville. Sur ce point, ils travaillent en coordination avec d'autres services de la police comme la direction des opérations ou la police judiciaire.

Le commissaire rappelle qu'une pétition, signée par les habitants de Plainpalais, a été déposée en 2017 et demande s'il a constaté une baisse des violences et des nuisances dans le quartier depuis cette pétition.

M. Egger répond qu'il n'a pas de statistiques sur ces points mais les phénomènes de violence aux environs de la plaine de Plainpalais et du skate-park n'ont pas émergé en un phénomène particulier. Si tel est le cas, ils peuvent mettre en place des éléments de réponse opérationnels. D'une manière plus générale, il précise qu'ils sont attentifs aux heures qui pourraient poser problème en termes de fréquentation, notamment lors du changement de population entre le sportif et d'autres populations. Il explique que pour cela ils mènent des opérations décalées en soirée, toujours en collaboration avec la police municipale. Il répond qu'ils n'ont pas de phénomènes détectés de violences aux alentours du skate-park.

Un commissaire souhaiterait avoir des chiffres précis sur les éléments avancés dans les considérants. Il aimerait également avoir l'avis de M. Egger sur les trois invites suivantes sur lesquelles il ne s'est pas encore prononcé.

M. Egger indique, concernant les chiffres, qu'il faut faire la demande officielle par le biais de la commandante de la police car il ne peut pas, de sa propre

initiative, fournir des chiffres. Concernant l'installation des caméras, il explique que l'utilité de ces caméras dépend de ce qu'ils souhaitent cibler. Il explique qu'une personne consciente d'être filmée peut être potentiellement dissuadée de commettre certaines infractions, mais il est aussi possible que l'auteur d'infractions s'habitue à la typologie du terrain et commette ses infractions ailleurs.

Concernant l'encadrement, il demande si le commissaire souhaite avoir son avis sur la présence de travailleurs sociaux hors murs par exemple.

Le même commissaire reprend l'invite qui indique que le mode d'encadrement est défaillant, souhaitant avoir son avis là-dessus.

Le commissaire, auteur de la motion, précise que la question de l'encadrement ne s'adresse pas à la police mais à l'instance qui s'occupe de la gestion du skate-park, en l'occurrence la Ville.

Le commissaire demande finalement l'avis de M. Egger sur la dernière invite, soit le rapport annuel sur la situation de l'espace.

Le commissaire, auteur de la motion, lui précise que cette question ne s'adresse pas non plus à la police.

Une commissaire demande si la police utilise réellement les caméras de surveillance et comment elle le fait. Elle demande également s'il y a une utilité à en mettre sur le skate-park et s'il n'y a pas un risque que les incivilités se déplacent.

M. Egger répond qu'ils exploitent les caméras de surveillance installées, qui leur permettent soit d'avoir des images dans le cadre d'enquêtes, soit de jauger l'opérationnel lors de manifestations, et admet que le phénomène peut se déplacer hors des caméras. Il reconnaît que c'est un sujet sensible mais s'ils peuvent exploiter les caméras ils le font, mais s'ils n'en ont pas, ils ont d'autres moyens pour compenser le manque d'image.

La même commissaire demande si les caméras sur l'espace public sont plutôt posées par la Ville ou le Canton.

M. Egger lui répond que le Canton dispose de certaines caméras.

Un commissaire indique que son groupe était plutôt critique vis-à-vis de cette motion et remarque après l'audition du jour qu'il n'y a pas une urgence à garantir la sécurité de la zone.

M. Egger relève que le point important à relever est que la police doit rester attentive aux lieux et la plaine de Plainpalais fait partie d'un des lieux sur lesquels ils sont très attentifs. Il indique que la police cantonale restera attentive aux phénomènes, qu'ils en soient forcés par la motion ou pas, car cela fait partie de l'engagement de la police.

Le même commissaire demande si les contrôles fréquents de la police sont plus efficaces que les caméras de surveillance.

M. Egger lui répond que non, ce ne sont pas les mêmes objectifs. Il explique que le passage fréquent de la police permet d'occuper l'espace de manière visible et dissuasive. Les caméras, quant à elles, peuvent aider aux enquêtes et dissuader l'auteur de commettre une infraction à cet endroit; il prend l'exemple de Londres qui dispose d'énormément de caméras et des infractions sont tout de même commises. Il admet qu'il n'a pas d'avis concret sur les caméras car tout dépend de l'objectif qu'ils se sont fixé.

Un commissaire remarque que la motion part du point de vue qu'il y a urgence. Il demande alors si la sécurité est garantie au niveau du skate-park et si la police a remarqué qu'il n'y avait pas assez d'encadrement sur le lieu. Il demande également s'il y a eu une multiplication des violences au sein de l'installation, des accidents à répétition et s'ils ont dû faire plus de contrôles. Finalement, il demande s'ils ont dû prononcer des interdictions de périmètre.

M. Egger indique que ce qui est important pour eux est la détection des phénomènes en fonction de la fréquentation. Concernant l'encadrement, il indique que tout dépend de l'objectif, par exemple si le souhait est d'encadrer des compétiteurs, il faudra amener des entraîneurs. Il précise que la police ne s'occupe pas des accidents, donc il ne peut pas répondre sur ce point mais avance qu'il n'y a pas plus d'interventions. Il ajoute qu'en fonction de l'avancée dans la soirée, les tranches d'âge et de population changent et la police s'adapte. Il résume qu'à leur niveau, il n'y a pas spécialement de péril en la demeure au skate-park, respectivement sur la plaine de Plainpalais.

Une commissaire indique que la motion dispose de tout un axe concernant les accidents mais remarque que M. Egger ne sera pas en mesure d'y répondre.

M. Egger acquiesce et indique que le milieu médical sera plus à même de lui répondre.

Un commissaire revient sur l'évolution du type de population dans la journée et demande si les patrouilles sont renforcées en soirée.

M. Egger lui répond que oui et d'une manière générale, peu importe le lieu, les actions sont différentes le matin et le soir. Ils accentuent leur présence en fonction des objectifs fixés.

Le même commissaire demande s'ils utilisent les images des caméras de surveillance de la Ville de Genève pour les enquêtes.

M. Egger ne peut pas lui répondre car il ne sait pas.

Une commissaire fait référence aux usager-ère-s de drogue et demande s'il estime pertinent d'avoir un centre encadré du type Quai 9 sur la plaine de Plainpallais.

M. Egger pense que la question dépasse un peu le débat et indique qu'il ne peut que lui répondre de manière sécuritaire. Il explique qu'en termes d'opérations, ils sont très attentifs, que ce soit sur l'Axe 1 ou 2.

Une commissaire revient sur les caméras de surveillance et demande, dans le cas où des caméras seraient installées au skate-park, s'il est légal de filmer les personnes à leur insu.

M. Egger indique que tout est encadré par la LIPAD et que les images ne sont pas libres d'accès. Il ajoute qu'il y a des caméras partout, notamment dans les magasins ou les stations-service.

Une commissaire demande si cette pratique est légale parce que les caméras se situent sur l'espace public.

M. Egger ne pense pas être la bonne personne pour répondre à cela.

Le président demande à M. Egger s'il a une suggestion de mesures permettant de renforcer la sécurité au sein et aux alentours du skate-park. Il rappelle que la FASE s'occupait auparavant de la gestion du skate-park, ce qui n'est plus le cas actuellement, et demande si la police a vu une différence entre quand la FASE était présente et maintenant.

M. Egger n'a pas vu de différence mais pense qu'il est toujours intéressant d'avoir un encadrement quand la population est assez jeune et il pense qu'il serait possible de fixer des objectifs aux jeunes et pourquoi pas développer ce sport pour faire des compétitions, mais tout dépend des moyens à la disposition de la Ville.

Le président demande si ce serait un plus en termes de sécurité d'avoir des caméras sur le skate-park.

M. Egger répond que tout dépend de l'objectif; il admet que les caméras peuvent réduire l'insécurité mais il faudrait que tous les utilisateurs du skate-park soient avertis qu'ils sont filmés et se demande si cela ne repousserait pas certains jeunes qui ne veulent pas être filmés.

Le président se demande si une borne d'urgence avec un bouton qui appellerait directement la police serait utile.

M. Egger répond qu'à l'époque ces bornes existaient mais qu'actuellement, avec les téléphones portables, cela n'est plus nécessaire.

Discussion

Le président indique que la commission attend encore l'audition de M^{me} Kitsos le 6 avril 2023 sur cette motion et propose de retraiter cette motion à ce moment-là.

Un commissaire rappelle qu'il souhaiterait avoir des chiffres sur les considérants.

Le président propose qu'il lui transmette les chiffres qu'il souhaite obtenir, pour qu'il fasse suivre cela au secrétariat.

Séance du 6 avril 2023

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse

M^{me} Kitsos rappelle la célébration des 10 ans du skate-park l'été dernier. Elle explique que depuis sa création, le succès du skate-park est grandissant et jusqu'à 500 personnes peuvent être présentes sur les lieux. Elle précise que 13% de filles l'utilisent et ce pourcentage a beaucoup augmenté ces dernières années et ajoute que les enfants de moins de 10 ans n'ont pas accès au skate-park. Elle informe que depuis 2018, quatre gardien-ne-s d'installations sportives, engagés par le Service de la jeunesse, sont présents sur les lieux et assurent le bon respect du règlement; ils mettent également à disposition des protections si besoin. Elle rappelle l'existence d'une cabane afin de régler les problèmes en bilatéral, dans un espace protégé, si certains comportements sont problématiques. Elle indique que la motion parle des incidents et des accidents, et sur ce point, il y en a très peu; précisant que seuls deux accidents ont eu lieu en 2019 et cinq en 2021, ce qui reste alors très faible compte tenu de la fréquentation du lieu. Elle ajoute que le skate est un sport urbain qui nécessite une exigence importante sur le plan physique mais ne pense pas qu'il y ait de problématique à propos de cela.

Concernant les incidents, elle indique que les seuls remarqués concernent des personnes en état d'ébriété, et non des utilisateur-trice-s du skate-park; cela a surtout été le cas durant le Covid car des fêtes se sont tenues sur la plaine de Plainpalais et le skate-park a souvent été associé à ce type de rencontre. Toutefois, pour elle, il n'y a pas de lien avec les usager-ère-s du skate-park car pour son département, l'utilisation du skate-park est une occupation positive de l'espace public. Elle trouverait problématique de tisser ce type de lien car cela serait stigmatisant pour les jeunes qui se rendent au skate-park. Elle ajoute qu'un partenariat particulier a été mis en place avec l'association «Nuit blanche» durant le Covid. Elle admet qu'il y a eu des problèmes et ils ont à plusieurs reprises reçu les rive-

rains de la plaine de Plainpalais suite aux nuisances et aux incivilités provoquées durant le Covid. Des mesures ont été prises en ce sens et il lui semble que la situation s'est apaisée dernièrement. Elle souligne néanmoins que dès le moment où il y a des situations d'incivilité ou de violence, c'est la police qui intervient et non pas les gardien-ne-s ou les travailleurs-euses sociaux.

M^{me} Pédat admet qu'il y a eu une période assez intense mais un travail de proximité a été fait afin d'affiner les compétences entre les polices cantonale et municipale. Un travail a également été fait avec le voisinage afin de savoir si les nuisances sont en lien avec le skate-park ou non. Elle ajoute que des associations partenaires sont intervenues et ont expliqué aux riverains la pratique du skate et cela a grandement participé à apaiser les tensions qu'il y avait avec les riverains. Elle souligne qu'il ne faut alors pas confondre certaines nuisances sur la plaine avec l'activité du skate-park. Elle indique qu'ils doivent faire appel à la police municipale une dizaine de fois par année, mais cela est lié à des utilisations plus générales de la plaine de Plainpalais par des marginaux et non pas par des pratiquants de ce sport. Lorsqu'il y a des dérapages, la police municipale intervient rapidement et il y a une confiance avec les gardien-ne-s. Elle indique que la période est assez calme en ce moment.

Un commissaire souhaite avoir l'avis de M^{me} Kitsos concernant l'invite relative aux caméras autour du skate-park.

M^{me} Kitsos répond qu'elle est opposée à l'installation de caméras car cela voudrait dire qu'il y a un problème focalisé sur le skate-park alors que les sports urbains sont au contraire une occupation positive et un levier de cohésion sociale. Elle trouve également délicat de filmer des jeunes en train de pratiquer.

Un commissaire informe qu'il est l'auteur de la motion et admet que le skate-park est positif au sein de la Cité. Il indique que la motion ne souhaite pas s'attaquer aux utilisateurs mais au contraire les protéger d'incivilités, d'accidents et d'incidents et que l'invite de la caméra de surveillance ne vise pas à installer des caméras sur le skate-park mais aux alentours afin de protéger les utilisateurs. Il demande où se trouvent les chiffres d'accidents avancés.

M^{me} Pédat répond qu'ils répertorient les chiffres mais ne les communiquent pas au grand public.

M^{me} Kitsos précise que les accidents de 2019 et 2021 étaient liés à des membres cassés et non pas à des bagarres.

Le commissaire motionnaire demande qui gère exactement cet endroit.

M^{me} Pédat répond que ce n'est plus avec la FASE depuis 2018 et c'est du personnel de la Ville de Genève qui a un statut de gardien-ne-s de skate-park.

L'équipe est mixte et ils favorisent des personnes qui ont un lien avec la pratique de ce sport. Elle ajoute que l'enjeu est qu'ils puissent accompagner les associations sur place qui, elles, vont transmettre tous les messages de prévention lors de la pratique. Ils ont également une bonne connaissance du tissu en lien avec ce sport urbain et une bonne connaissance des personnes qui utilisent la plaine de Plainpalais. Ils peuvent notamment mettre à disposition des protections ou aider les jeunes lorsqu'ils ont du matériel défectueux. Elle précise que pour l'usage nocturne du skate-park, la Ville n'intervient pas.

Le même commissaire demande quel accueil la Ville a réservé à la motion lorsqu'ils l'ont reçue.

M^{me} Kitsos indique qu'ils comprennent les inquiétudes soulevées par la motion et qu'ils sont également attachés à la sécurité des usager-ère-s, mais ils pensent que la situation s'est stabilisée.

M^{me} Pédat ajoute que des cours ont été développés et l'usage du lieu devient mixte, avec notamment des utilisateurs de rollers et cela apporte un nouvel élément sécuritaire.

M^{me} Kitsos continue sur les caméras de surveillance indiquant à nouveau qu'ils y sont défavorables. Elle ajoute qu'elle a entendu dire des riverains que le problème portait sur les bancs aux alentours mais elle craint que de positionner des caméras à cet endroit risque de créer des problématiques plus importantes. Elle explique que le mode d'encadrement se fait avec les gardien-ne-s et précise que cela reste une pratique de sport urbain et non pas un sport organisé, même si des cours ont été organisés. En conclusion, ils ne sont pas favorables à cette motion.

Le président précise que le 27 février, la commission a reçu plusieurs réponses de la police cantonale, dont un tableau qui répertorie tous les types d'infractions et d'incidents qui ont eu lieu aux abords et sur le skate-park.

Une commissaire souhaite savoir si, de façon plus large, il y a des travailleuses sociaux qui organisent des actions et des événements sur le périmètre de la plaine de Plainpalais.

M^{me} Pédat répond que les travailleuses sociales hors murs sont actifs sur la plaine de Plainpalais et les gardien-ne-s du skate-park ont un lien direct avec ces équipes dans les moments de service. Ils savent que pour les questions des missions de travail social hors murs ils font appel à eux. Pour les questions sécuritaires, ils font appel à la police.

M^{me} Kitsos ajoute qu'il serait important d'avoir une équipe de correspondants de nuit dans le secteur Plainpalais, Jonction et Acacias et ils devraient pouvoir

mettre une antenne de correspondants de nuit à ces endroits-là. Elle a conscience que sur ce secteur il faudrait renforcer les équipes de nuit.

La commissaire demande combien il y a de correspondant-e-s actifs en Ville de Genève.

M^{me} Pédat répond qu'il y a 1,5 ETP actifs sur le terrain ainsi que 80% du personnel qui s'occupent de la coordination.

M^{me} Kitsos ajoute qu'il y aura 2,2 ETP en plus en 2023. Elle admet qu'il faudra voir s'il est possible de renforcer ces équipes lors du prochain budget.

Une commissaire revient sur l'interdiction d'accès aux enfants de moins de 10 ans. Elle demande, compte tenu des caractéristiques précoces des enfants, si des contrôles sont effectués et comment ils peuvent savoir quel est l'âge de l'enfant.

M^{me} Pédat répond que c'est une recommandation car le skate-park a été réfléchi pour du haut niveau. Elle indique qu'il n'y a pas de contrôle de carte d'identité mais les travailleurs présents sur place peuvent surveiller si un enfant n'a pas le niveau.

Un commissaire estime que la motion est caduque car cela était lié à la phase Covid. Revenant sur les gardien-ne-s, il demande s'ils sont au contact des jeunes et si un bilan est fait régulièrement.

M^{me} Pédat répond qu'ils sont en contact avec les jeunes et les associations par le biais de la pratique et s'ils identifient qu'un jeune est régulièrement présent toute la semaine alors qu'il serait en âge d'être en formation, ils feront appel aux travailleurs sociaux pour un éventuel accompagnement. Les gardien-ne-s sont garants de l'aspect sécuritaire et le cabanon est un espace de repli où les jeunes peuvent venir s'exprimer. S'ils soupçonnent qu'un jeune est en rupture, ils pourront appeler les travailleurs sociaux hors murs.

Le commissaire demande si des retours réguliers écrits sont faits par les gardien-ne-s.

M^{me} Pédat répond qu'ils ont un responsable d'équipe qu'ils rencontrent une fois par semaine. C'est ensuite lui qui relaye l'information.

Le président demande si les auxiliaires se comptent en plus des quatre gardien-ne-s.

M^{me} Pédat le corrige et précise que les deux auxiliaires sont compris dans les quatre gardien-ne-s.

Le président demande à quelle fréquence la Ville échange avec ces quatre personnes.

M^{me} Pédat répond que les échanges se font avec le responsable d'équipe une fois par semaine. Ensuite, le traitement et le suivi se font par le responsable d'équipe. Tout est bien encadré et les gardien-ne-s ne sont pas seuls. L'administration a également un système de piquet le week-end et une personne du service est toujours disponible pour leur répondre.

Le président demande si une réunion plus ouverte se tient, notamment avec la commandante de la police municipale.

M^{me} Pédat répond qu'elle a, à titre personnel, des rencontres tous les mois avec la commandante de la police municipale, lors desquelles les problématiques du skate-park sont abordées. Elle souligne qu'un très bon travail de réseau sur le secteur a été fait.

Discussion, prises de position et vote

Mis au vote par le président, le principe de voter l'objet le soir même est accepté par 11 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 3 PLR) contre 3 non (LC, MCG, UDC).

Pour les socialistes, un commissaire indique que la motion leur pose un certain nombre de problèmes, tant sur les considérants que sur les demandes formulées. Ils trouvent problématique d'affirmer qu'il y a eu une multiplication de la violence tels que le vol et le trafic de drogue. Ils remarquent que les statistiques relèvent que ce genre de cas sont exceptionnels et il n'y a pas d'augmentation marquante de la violence vu les statistiques reçues par e-mail. Ils entendent qu'il y a eu une augmentation des incivilités durant le Covid, mais cela s'est remarqué de manière générale. Ils soulignent qu'il ne faut pas stigmatiser ce sport et il faut être fier de ce skate-park et des jeunes qui utilisent positivement l'espace. Ils estiment que les demandes de la motion ne permettraient pas de résoudre grand-chose. En résumé, le parti socialiste considère que la motion est inutilement stigmatisante et périmée par rapport aux constats posés. L'augmentation durant la période Covid est un corollaire aux augmentations de ce genre de problématiques quel que soit l'espace et n'a rien à voir avec la pratique du skate. Le parti recommande de refuser cet objet.

Pour les Verts, un commissaire indique qu'ils refuseront la motion pour les mêmes raisons.

Un commissaire, pour Ensemble à gauche, annonce qu'ils refuseront également la motion, estimant que les problèmes ont baissé et que la motion est désormais caduque.

Un commissaire, pour le Parti libéral-radical, rejoint l'avis émis par le commissaire socialiste et ne voit pas l'apport particulier de la motion. Il admet que

les caméras permettent de déplacer les problèmes mais il ne pense pas qu'un problème doive être déplacé à cet endroit. Le Parti libéral-radical refusera donc cette motion.

Un commissaire indique au nom du Centre que son groupe refusera la motion car les précisions apportées lors des auditions démontrent que la motion ne répond pas à la problématique abordée dans la motion, laquelle est pour le reste caduque.

Le commissaire motionnaire du Mouvement citoyens genevois remarque que le sens de la motion n'a pas été compris. Il rappelle qu'une motion a pour but de donner un message à l'exécutif afin qu'il continue à faire son travail. La motion n'a pas pour but de stigmatiser mais de protéger les utilisateurs de l'espace. Il admet être étonné de la position du Parti libéral-radical qui prône la liberté en matière de sécurité. Le problème de sécurité est d'actualité et il explique qu'il a croisé une personne la semaine passée qui lui a fait part de la problématique. Les motionnaires souhaitent donner un signal au Conseil administratif pour continuer à aller de l'avant, soulignant que le problème n'est pas les jeunes mais les incivilités attirées aux abords. Le Mouvement citoyens genevois votera pour la motion et il annonce un rapport de minorité.

Le président répond et précise que le Parti libéral-radical est attentif aux questions liées à la sécurité mais, en l'occurrence, il semble qu'ils se sont penchés sur la problématique au vu des réponses de la magistrate. Il admet qu'il y a de l'insécurité et que cela est déplorable mais il estime que les buts de la motion ont été atteints et le Parti libéral-radical en est satisfait.

Le commissaire motionnaire répond que les statistiques sont basées sur des dépôts de plaintes et indique que l'incident qui l'a poussé à déposer la motion n'a pas fait l'objet d'une plainte. Concernant le cabanon, il indique qu'il voit régulièrement les fonctionnaires avec des cannettes de bière; il ne trouve pas cela professionnel.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1615 au Conseil administratif est refusé par 13 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 LC, 3 PLR) contre 2 oui (UDC, MCG).

Un rapport de minorité est annoncé par le commissaire du Mouvement citoyens genevois.

8 avril 2024

B. Rapport de minorité de M. Amar Madani.

La motion M-1615 a été déposée au Conseil municipal pour attirer l'attention sur les préoccupations concernant les dangers et les dérives associées au skate-park situé à la plaine de Plainpalais.

Malheureusement, en dépit des problèmes de gestion, des incivilités, des violences et du trafic de drogue qui sont clairement liés à cet espace, la motion a été refusée en commission. Ce rapport de minorité vise à expliquer les raisons pour lesquelles, au nom de la minorité que je représente, nous sommes en désaccord avec cette position.

Le skate-park de Plainpalais est devenu un lieu de préoccupation pour de nombreux membres de notre cité en raison des incidents récurrents de comportements perturbateurs, d'incivilités et violence. Ces problèmes ont un impact direct sur la sécurité et le bien-être de nos concitoyens, et nécessitent une action urgente.

En effet, des rapports de la police municipale et cantonale, des témoignages de résidents et des doléances directes démontrent clairement l'ampleur des problèmes rencontrés au skate-park, comme des bagarres, des actes de vandalisme et un trafic de drogue.

L'absence de surveillance adéquate et de mesures de sécurité appropriées expose les usagers du skate-park ainsi que les riverains à des risques graves, y compris des blessures, des accidents et des dommages matériels.

Pour remédier à ces problèmes, il est impératif de revoir complètement le concept et le mode de gestion de cet espace. Cela pourrait impliquer une augmentation de la présence policière, l'installation de caméras de surveillance, la mise en place de programmes de sensibilisation et de prévention, ainsi que des consultations avec les parties prenantes pour repenser l'aménagement et l'utilisation de cet espace.

En conclusion, je regrette le refus de cette motion en commission, ce qui compromet la sécurité et le bien-être de nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, je vous exhorte à revoir votre position en acceptant cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif afin de prendre des mesures adéquates pour remédier aux problèmes persistants associés à cet endroit.